

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mai 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 19 mai 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, en date du 17 mai 2000, concernant l'agression ouverte que continuent de mener les forces aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni contre l'Iraq – elles ont effectué 202 sorties au cours de la période du 8 au 15 mai 2000, 90 depuis l'Arabie saoudite, 34 depuis le Koweït et 78 depuis la Turquie – dans laquelle il réaffirme le droit établi de l'Iraq de défendre son intégrité territoriale et de réclamer des réparations pour les dommages subis du fait de cette agression.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

**Annexe aux lettres identiques datées du 19 mai 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que les forces aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni ont continué à violer l'espace aérien de la République d'Iraq en décollant de leurs bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie. Au cours de la période du 8 au 15 mai 2000, elles ont effectué 202 sorties au total, 90 depuis l'Arabie saoudite, 34 depuis le Koweït et 78 depuis la Turquie – comme précisé ci-après :

1. Région nord : 78 sorties effectuées à une vitesse de 720 à 780 km/h et à une altitude de 2 000 à 12 000 m, comme précisé ci-après :

a) Le 9 mai 2000 à 10 h 50, des appareils des États-Unis et du Royaume-Uni, de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B, ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord, provenant de la Turquie. Ces appareils ont effectué 18 sorties depuis la Turquie avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les appareils ont survolé les régions de Dahouk, Amadiya, Tell Afar, Mossoul, Arbil et Aïn Zala. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 13 h 20.

b) Le 10 mai 2000 à 10 h 40, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni, de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B, ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord, provenant de la Turquie. Ils ont effectué 18 sorties depuis la Turquie, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les appareils en question ont survolé les régions de Dahouk, Zakho, Amadiya, Mossoul, Aqra, Tell Afar, Arbil et Sinjar. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 13 h 35.

c) Le 11 mai 2000 à 10 h 50, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni, de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B, ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord, provenant de la Turquie. Ils ont effectué 20 sorties depuis la Turquie, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les appareils en question ont survolé les régions de Dahouk, Amadiya, Tell Afar, Mossoul, Zakho, Bibo, Aqra et Aïn Zala. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 13 h 50.

d) Le 12 mai 2000 à 10 h 47, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni, de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B, ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord, provenant de la Turquie. Ils ont effectué 22 sorties depuis la Turquie, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les appareils en question ont survolé les régions de Dahouk, Amadiya, Tell Afar, Mossoul, Zakho, Arbil, Sinjar et Aïn Zala. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 13 h 50.

2. Région sud : 124 sorties effectuées à une vitesse de 720 à 780 km/h et une altitude de 9 000 à 13 000 m, comme précisé ci-après :

a) Le 8 mai 2000, à 12 h 20, des appareils des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud, provenant de l'Arabie saoudite et du Koweït. Ces appareils ont effectué 44 sorties, 32 depuis l'Arabie saoudite, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et 12 depuis le Koweït, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Samaoua, Salmane Pak, Nassiriya, Bassorah, Joulaïba, Achbija, Lassaf, Chinafiya, Diouaniya, Roumaïtha, Chatra, Qal'at Soukkar, Rifa'i, Artaoui, Qorna et Taqtaqana. Les défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 19 h 25.

b) Le 11 mai 2000, à 16 heures, des appareils des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud, provenant de l'Arabie saoudite et du Koweït. Ces appareils ont effectué 40 sorties, 32 depuis l'Arabie saoudite, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et 8 depuis le Koweït, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Samaoua, Nassiriya, Noukhaïb, Lassaf, Achbija, Salmane Pak, Roumaïtha, Chinafiya, Artaoui, Chatra, Diouaniya, Qorna, Bassorah, Najaf, Taqtaqana, Imara, Qal'at Saleh et Bassiya. Les défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 17 heures.

c) Le 12 mai 2000, à 21 heures, des appareils des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-15 et Torpedo ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud, provenant de l'Arabie saoudite et du Koweït. Ces appareils ont effectué 14 sorties, 8 depuis l'Arabie saoudite, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien, et 6 depuis le Koweït, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur du territoire koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Nassiriya, Lassaf, Artaoui, Bassorah, Diouaniya et Hayy. Les défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 22 h 10.

d) Le 13 mai 2000, à 20 h 30, des appareils des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-18, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud, provenant de l'Arabie saoudite et du Koweït. Ces appareils ont effectué 22 sorties, 8 depuis l'Arabie saoudite, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien, et 14 depuis le Koweït, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur du territoire koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Samaoua, Nassiriya, Lassaf, Imara, Bassorah, Hayy, Najaf et Taqtaqana. Ces appareils ont attaqué des installations civiles et de services, faisant neuf blessés parmi la population civile. Les défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 21 h 45.

e) Le 14 mai 2000, à 21 h 20, des appareils des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-18, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud, provenant de l'Arabie saoudite et du Koweït. Ces appareils ont effectué 26 sorties, 18 depuis l'Arabie saoudite, avec l'appui d'un avion de détection

et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien, et 8 depuis le Koweït, avec l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur du territoire koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Samaoua, Nassiriya, Hashimiya Qal'at Saleh, Achbija, Joulaïba, Artaoui, Salmane Pak, Imara, Bassorah, Noukhaïb, Lassaf, Qorna, Najaf, et Taqtaqana. Les défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 22 h 30.

Cette agression montre l'attitude belliqueuse que les États-Unis et le Royaume-Uni continuent d'avoir à l'égard de l'Iraq. Depuis 1992, celle-ci est devenue une politique établie visant à porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du pays et à détruire de façon systématique et organisée les vies, les infrastructures et les installations civiles iraqiennes. C'est une politique qui a été réaffirmée dans les déclarations successives faites par les représentants officiels des États-Unis et du Royaume-Uni sous prétexte de défendre les mesures prises pour faire respecter les zones d'exclusion aérienne. Le Gouvernement iraquien rejette catégoriquement les deux zones qu'il est convenu d'appeler zones d'exclusion aérienne qui ont été imposées par décision unilatérale des États-Unis et du Royaume-Uni sans aucun fondement juridique. L'Iraq rejette toutes les conséquences que pourraient avoir cette décision illégale, ainsi que les prétextes et justifications futiles utilisés par ces pays qui tentent de justifier leur agression militaire contre notre pays. Le soutien logistique fourni par l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie aux Américains et aux Britanniques en fait des complices dans l'agression contre l'Iraq, si bien qu'ils assument la responsabilité internationale d'actions qui portent atteinte au peuple de la République d'Iraq. Le Gouvernement iraquien condamne ces actes d'agression manifestes et vous demande instamment d'intervenir auprès des gouvernements des États en question en vue de les amener à mettre un terme à leurs attaques et à respecter les normes du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

Le Ministère des affaires étrangères
de la République d'Iraq
Mohammed Saïd Al Sahaf